



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 136 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 17 février 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres datées du 20 janvier et des 8 et 11 février 2010 (A/64/631 et Add.1 et 2), j'ai l'honneur de vous informer que Saint-Vincent-et-les Grenadines a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **Ban Ki-moon**

